



## • BIO EN NORMANDIE •

Les agricultrices et agriculteurs bio

Bio en Normandie, créée par et pour les agriculteurs et agricultrices bio, œuvre depuis 25 ans pour développer, structurer et ancrer une agriculture biologique relocalisée, durable et équitable en Normandie.

# CONSEIL EN ÉLEVAGE BIO

## GESTION DU PÂTURAGE

### Devenir plus autonome dans l'alimentation de son troupeau

- Mise en place ou optimisation de son système de pâturage
- Dimensionnement et définition des règles de pâturage en fonction du système choisi et des besoins du troupeau (part d'herbe pâturée dans la ration et accessibilité)
- Organisation parcellaire et aménagements
- **3 visites** (mise en route, suivi en cours de saison et en fin de saison)



## SUIVI TECHNIQUE DU TROUPEAU EN BIO | AMÉLIORER L'AUTONOMIE DE SON SYSTÈME

### Prestation à la carte en fonction des besoins :

- Évaluer le bilan fourrager, adapter l'assolement et la rotation aux besoins du troupeau
- Observation du troupeau, recommandations techniques (ration, distribution, gestion des stocks, pâturage, etc.) et pratiques
- Prévention en santé et bien-être animal
- Évaluation de l'efficacité technico-économique et stratégie d'évolution
  - ↳ Niveau 1 : 2.5 jours avec 2 visites | Niveau 2 : 4 jours avec 3 visites



## DIAGNOSTIC DE SOL & GESTION DE LA FERTILITÉ

### Mieux connaître son sol pour mieux maîtriser ses cultures

Votre conseiller(-ère) est à vos côtés pour réaliser le prélèvement de sol et le profil cultural, envoyer les échantillons du laboratoire, interpréter les résultats et préconiser des interventions correctives.

**Rapport écrit + 1 visite technique en saison**



POUR TOUTES AUTRES  
DEMANDES, CONTACTEZ  
VOTRE CONSEILLER(-ÈRE)



**Virginie Parrain** | Louvigny  
Conseillère technique Élevage  
06 35 71 76 37 | vparrain@bio-normandie.org

**Ségolène Rouelle** | Val de Reuil  
Conseillère technique Élevage  
02 32 09 01 67 | srouelle@bio-normandie.org

**Alexandre Roux** | Louvigny  
Conseiller technique Élevage  
07 49 10 66 38  
aroux@bio-normandie.org



# CONSEIL EN ÉLEVAGE BIO

## BOVIN LAIT | RUMINANTS\*

- Newsletter avec des infos réglementations, techniques, aides, etc.

### GROUPES D'ÉCHANGES\* :

- 4-5 réunions par an.
- Approfondir les problématiques rencontrées sur les fermes.
- Analyses de techniques, outils, etc. Programme élaboré en fonction des besoins du groupe.

5 groupes d'échanges Bovin Lait existent aujourd'hui.

| *Pour tout autre besoin de groupes d'échanges, contactez votre conseiller(-ère).*

150 €

## MONOGASTRIQUES\*

### SUIVI TECHNIQUE INDIVIDUEL\* :

- Newsletter avec des infos réglementations, techniques, aides, etc.
- **Sur devis** Cahier de suivi technique & évaluation de performance.

### GROUPES D'ÉCHANGES\* :

Pas de groupes d'échanges pour le moment. À construire.

| *Pour tout autre besoin de groupes d'échanges, contactez votre conseiller(-ère).*

150 €



\*Offres soumises à adhésion

Merci de compléter le bulletin d'inscription joint

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### ARTICLE 1 | Public

Cette offre de services s'adresse prioritairement aux agricultrices, agriculteurs, conjoints collaborateurs, aides familiales, salarié(e)s d'exploitation et personnes engagées dans un parcours d'installation agricole.

Pour tout autre public, nous contacter

### ARTICLE 2 | Organisation

Chaque offre est encadrée par un(e) conseiller(-ère) technique.

Ces informations sont susceptibles de connaître des modifications, auquel cas les personnes concernées en seront avisées dans les plus brefs délais.

### ARTICLE 3 | Conditions financières

Nos tarifs sont soumis à la TVA (20 %), *sauf le pack technique et les groupes d'échanges*  
**AIDE CASE** | L'aide au Conseil Agricole Stratégique et Économique est une subvention du Conseil Régional dont chaque porteur(-se) de projet agricole (producteurs(-trices)), structures agricoles de l'ESS, porteur(-se)s de projets) peut bénéficier une fois par an. C'est une prise en charge pouvant atteindre 80 % et plafonnée à 1 500 € HT.

Une même prestation ne pourra faire l'objet d'une aide que tous les 3 ans. *Sous réserve de reconduction du dispositif.*

### ARTICLE 4 | Frais de déplacement

Les prestations proposées comprennent les frais de déplacement.

### ARTICLE 5 | Annulation - Rétractation

1. Annulation de la part du bénéficiaire : en cas d'absence ou d'abandon pour tout motif non cas de force majeure, la totalité de la participation financière est retenue. En cas de force majeure dûment justifiée, seules les prestations effectivement réalisées sont dûes au prorata temporis de leur valeur prévue.

2. Bio en Normandie se réserve la possibilité de reporter à une date ultérieure, voir d'annuler, tout rendez-vous ou toute manifestation.

Bio en Normandie s'engage à réaliser la prestation proposée avec toute la compétence et la qualité nécessaires pour répondre aux besoins attendus. Les obligations de Bio en Normandie se limitent à celles indiquées dans l'offre.